

d'ensemble ; j'y joindrais les variétés d'enivrement impulsif par d'autres boissons que le vin et les liqueurs alcooliques, comme l'éther et le chloroforme.

L'observation suivante se rapporte à un homme jeune, représentant le type des *drunkards* ou des dipsomanes des grandes villes, avec les qualités et les défauts propres à nos ouvriers élevés un peu au hasard, ayant appris, oublié et retenu suivant leurs caprices mobiles.

La part dévolue à l'alcoolisme est réduite ; il intervient comme un appoint plutôt que comme le facteur principal.

C'est tout au plus si le nom d'alcoolisme est applicable à ces ivresses intermittentes, dépourvues même de la passion de boire, troublant vite et ne continuant pas, au delà de quelques jours sinon de quelques heures, leur action nuisible. Il y a loin de là aux intoxiqués vrais, victimes d'un empoisonnement chronique et ne guérissant qu'à la suite d'une élimination relativement lente.

La maladie a devancé les abus de boissons, elle s'est accusée par des accidents cérébraux de l'enfance, plus tard par des désordres moraux plus près du vice que de la folie. Elle persiste sous cette forme excepté pendant les accès délirants.

Le malade ou plutôt l'infirme de naissance, héréditaire ou non, est un composé plein de contradictions et de contrastes : intelligent au hasard et sans suite, vicieux sans perversités odieuses, affectueux et indifférent, habile au travail sans assiduité et sans goût, mauvais sans être méchant. En somme, il n'a commis ni crimes, ni graves délits, mais son existence s'est épuisée dans de vaines aventures. Avec les excitations alcooliques en moins, il n'eût encore fait qu'une pauvre nature.

Aucun des médecins appelés à l'examiner ne s'y est trompé ; tous les certificats concordent, tous établissent la part du fond et celle de l'incident.

Incapable de se gouverner, B... n'est pas mieux en état d'être gouverné par les autres qui ne savent plus à la longue à quel

parti se résoudre. Les perplexités se multiplient, les décisions se contredisent, et c'est le malade qui finit par entraîner les juges ou les médecins dans les courses désordonnées auxquelles ils sont contraints de s'associer.

J'ai voulu tracer ce tableau sous une forme concrète et saisissante, assuré que ce malade n'est pas une individualité, mais un type.

B... est né à Paris en 1851. Son père était tabletier comme lui, et, ainsi qu'il arrive souvent dans les familles parisiennes d'ouvriers, on n'a que les renseignements les plus incomplets sur ses antécédents.

Le 27 février 1872, il se livre aux agents, déclarant qu'il venait d'assassiner sa maîtresse à coups de couteau et s'accusant d'avoir volé son beau-père avec lequel il vivait habituellement.

Il était excité, n'avait, disait-il, qu'un souvenir confus de ce qui s'était passé. Au besoin on lui eût fait avouer d'autres fautes ou d'autres crimes imaginaires.

L'existence d'un délire alcoolique subaigu ne pouvait éveiller aucun doute. B... fut envoyé à l'asile Sainte-Anne et, dès le second jour de son admission, la raison était presque complète ; il restait seulement un léger tremblement, indice de la nature de la crise.

De Sainte-Anne, il est transféré à l'asile de Ville-Évrard qu'il quitte le 6 avril sur la demande de sa mère, guéri, mais irritable à l'excès et témoignant pendant sa convalescence d'un caractère violent qui depuis lors ne s'est pas démenti.

Le 30 mai 1872, B... est arrêté de nouveau sous inculpation de vagabondage. Cette fois, il a changé de profession et s'est improvisé peintre en bâtiments. On le transfère de nouveau le 1<sup>er</sup> juin à Sainte-Anne. Il est peut-être moins délirant que la première fois, mais plus menaçant, plus loquace, plus content de lui.

A Bicêtre où il est mis en traitement, ce dessous violent, fantasque, ces mauvais ou ces médiocres instincts étrangers à l'alcoolisme se développent. Néanmoins les accidents délirants

ayant cédé, il est remis en liberté le 7 juillet après un peu plus d'un mois d'internement. Il retourne encore chez sa mère qui ne demande pas mieux que de le recevoir.

Le 21 juillet, B... est arrêté sur la plainte d'un marchand de vins chez lequel il a fait une dépense de 6 francs qu'il n'a pu payer. Il déclare être sans ressource et s'être évadé, ce qui n'est pas vrai, de l'asile de Ville-Évrard où il ne veut pas rester et où il saura bien ne pas rentrer. Par intervalles et pendant l'interrogatoire qu'il subit il s'excite, s'emporte et laisse au commissaire de police l'impression qu'il voudrait simuler la folie et qu'il n'y réussit pas.

Néanmoins, au moment de l'arrestation, le marchand de vins qui s'y connaît n'hésite pas à affirmer qu'il déraisonnait à la manière des gens ivres.

Nouveau placement à Sainte-Anne, le 25 juillet.

L'intelligence a faibli : B... est déprimé, se plaint de ne pouvoir se diriger ou s'astreindre à un travail, il a des rêves qui se prolongent dans la matinée et qui l'obsèdent. Ce sont des visions de pendus, de cadavres de chiens, etc. Le mieux s'accroît rapidement. B... sort de l'asile le 30 août. Cette fois, c'est son père qui s'engage à l'employer à des travaux de sa profession de tabletier. On ne sait ce qui étonne le plus de la confiance persévérante de la famille ou de la foi que le malade affecte d'avoir dans la solidité de sa guérison.

Au mois de décembre 1872, B... est arrêté comme déserteur. On apprend, à cette occasion, qu'il a été incorporé dans un régiment de ligne et qu'il a été réformé pour cause d'aliénation mentale. En attendant que sa position militaire soit régularisée, il est détenu à la prison militaire, et c'est seulement après cinq semaines de détention que son élargissement est ordonné.

Le 14 février 1873, sa mère, qui ne l'a jamais abandonné, se décide à solliciter son placement.

La semaine dernière, dit-elle, il a répandu dans sa chambre une grande quantité de pétrole et y a mis le feu pour incendier la maison. La flamme s'est heureusement éteinte d'elle-même.

Ses nuits sont sans sommeil et cependant son raisonnement paraît sain par intervalles.

Dès le lendemain B... est transféré à Sainte-Anne, demi-ex-cité, demi-inconscient, capable de répondre à toutes les questions, se posant en homme découragé, accusant des idées de suicide, récriminant contre ceux qui ne lui viennent pas en aide, sans idées vraies de persécution.

Le 2 mai, la guérison, trop évidemment provisoire, est telle qu'il est impossible de maintenir la séquestration. Il sort libre et retourne chez sa mère.

Le 5 mai, deux jours après sa sortie, B... est arrêté de nouveau, déclarant encore s'être évadé de l'asile où il était détenu depuis trois mois, bien qu'il fût sorti régulièrement. Il est devenu polisseur sur écaille, n'a pas de domicile et demande lui-même à être arrêté.

B... se plaint de douleurs de tête comme aux précédents examens. Il est plus violent : on s'ingénie à lui nuire. Pourquoi la police intervient-elle si souvent dans ses affaires ? Il y a là-dessous un mystère qu'il éclaircira, et malheur aux gens qui lui auront nuï. Il persiste à déclarer, avec un orgueil évident, qu'il s'est évadé avant d'avoir obtenu sa mise en liberté ! On prolonge l'internement jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1873, date à laquelle il quitte l'asile.

Nouvelle arrestation le 19 juillet pour ivresse. B... déclare n'avoir jamais été arrêté, il se dit garçon de salle à l'Hôtel-Dieu. Nouvel et septième internement qui se prolonge, les médecins de l'asile n'osant pas rendre à la liberté un malade incapable de se conduire.

Cette prolongation ne fait pas l'affaire de B..., qui, réellement guéri de l'accès, franchit le mur de l'établissement et s'évade à huit heures du soir, le 5 octobre 1873.

Une recherche est ordonnée, et le 16 octobre, on trouve B... installé tranquillement chez son beau-père. La famille toujours indulgente affirme qu'il se conduit régulièrement et demande la maintenance de sa liberté qui lui est accordée.

Le 10 novembre 1873, B... est arrêté pour outrages par paroles, envers des agents. Il résulte alors de la vérification des sommiers judiciaires que B... a été condamné en 1870, le 11 mars, à huit mois de prison pour vol, qu'il a subi, la même année, une condamnation à quatre mois de prison pour outrages à des témoins. Il avait alors 19 ans.

Il recommence le récit, vrai cette fois, de son évasion de Ville-Évrard. Il est moins irrité et paraît n'avoir traversé qu'une crise d'ivresse. Interné à Sainte Anne, puis à Ville-Évrard, où il accepte lui-même de prolonger son séjour, il va être rendu à la liberté, quand il s'évade à 8 heures du soir en escaladant de nouveau le mur de clôture du quartier, le 31 janvier 1874.

Le 22 février 1874, B... se présente aux agents, dit s'être évadé de l'asile de Sainte-Anne parce qu'il avait à toucher deux millions qu'il destine à l'équipement d'une armée pour reconquérir l'Alsace et la Lorraine. Réintégré pour la neuvième fois, il épuise vite son excitation et son délire, passe à Bicêtre qu'il quitte, avec un certificat à fin de sortie, le 14 mars.

Le 18 mars, quatre jours après sa libération, B... se présente chez le commissaire de police, se disant sans domicile, ayant pris part à l'insurrection parisienne en qualité de sergent-major, ayant combattu à Neuilly contre les troupes régulières, etc. Ces allégations sont aussitôt reconnues mensongères, et lui-même ne tarde pas à se dédire. Il ajoute qu'il a la tête faible, qu'il est sujet à des crises délirantes qu'il attribue à la masturbation et s'exprime d'ailleurs en assez bons termes.

B... est réintégré à Sainte-Anne le 19 mars 1874. Il prétend encore être dominé par des idées de suicide qui n'ont jamais reçu même un commencement d'exécution. On le maintient plus longtemps par mesure de précaution, bien qu'il soit redevenu maître de lui-même, et sa sortie est accordée le 22 juillet 1874.

Le 25 du même mois, arrêté pour ivresse et vagabondage et relaxé.

Le 20 août, nouvelle arrestation. B... déclare avoir été interné

nombre de fois, ce qui n'est que trop exact, et avoir été dans son enfance sujet à des crises de convulsions répétées. B... est placé à Ville-Évrard et s'évade, étant employé avec d'autres aliénés aux travaux agricoles de l'asile, le 26 novembre 1874.

Dès le lendemain, il se constitue prisonnier au poste de l'Opéra. Sa déclaration, qui reproduit presque les termes de son premier récit, est bonne à rappeler : Je suis allé chez ma maîtresse Blanche C..., vers 9 heures du soir, je suis sorti avec elle et j'ai dû la jeter dans la Seine près du Pont-Neuf. Elle avait laissé mourir, par défaut de soins, un enfant que j'ai eu d'elle.

B... porte encore les vêtements de l'asile et reconnaît qu'il s'est évadé. Il est agité, pleure, crie, mais son excitation se calme vite. On l'interne à Ville-Évrard, déjà pacifié mais déclarant avoir la nuit des hallucinations terrifiantes, entendant et voyant des gens de sa famille et dominé par la pensée de tuer sa femme.

La séquestration dure cette fois jusqu'au 16 juillet 1875, c'est-à-dire près de sept mois.

Le 28 juillet, arrêté pour ivresse et vagabondage, il dit être sorti la veille de l'Hôtel-Dieu, et demande sa séquestration. Après diverses péripéties, il est renvoyé, le 13 août 1875, à Ville-Évrard. Là il excite les autres malades, combine des projets d'évasion et est, de guerre lasse, transféré au quartier de la sûreté de Bicêtre le 22 octobre.

Le 29 octobre on autorise sa sortie, n'ayant constaté aucun symptôme d'aliénation actuelle.

Le 30, au soir, il entre dans un poste de police, un couteau ouvert à la main, disant qu'il est général, qu'on le regarde de travers et qu'il veut tuer quelqu'un. B... est prolix, il se vante d'avoir fait la guerre avec l'armée de la Loire, d'avoir servi en Afrique dans un régiment de zouaves. Sa mère a essayé de l'empoisonner la nuit dernière et il s'est sauvé par la fenêtre.

Le 31 octobre on ne retrouve plus que quelques traces du délire de la veille, mais lui-même sollicite son placement comme

la seule mesure de préservation. C'est la troisième fois qu'on est obligé d'aviser.

Transféré à l'asile de Vaucluse, il est pris d'une pneumonie qui réveille des conceptions délirantes et qui guérit.

Après un examen assidu, l'état mental est redevenu satisfaisant et B... quitte Bicêtre où il a été replacé, le 10 mars 1876, après un internement de sept mois.

Le même jour il se présente dans un poste de police, se disant trop faible pour travailler et exprimant le regret d'avoir sollicité sa liberté dont il se sent incapable de faire un bon usage. On n'accède pas à son désir, et comme il n'a commis en somme aucun délit, il est relaxé.

Le 13 septembre, des agents le trouvent couché sur un trottoir, le réveillent avec peine, un médecin appelé constate de la fièvre. B... prononce quelques mots : Je suis empoisonné ! j'ai des lettres et mon livret. Il est porté sur un brancard à l'Hôtel-Dieu, renvoyé comme atteint de délire de persécutions et troublant l'ordre, transféré à Sainte-Anne et de là à Bicêtre, où on suppose qu'il a cherché à s'empoisonner en avalant le phosphore d'allumettes. Il en sort le 23 novembre 1876.

Le 9 mars 1877 on l'écroque à Mazas, sous prévention de vol de 5 francs commis à l'hôpital Saint-Antoine. Une ordonnance de non-lieu intervient à la suite d'une expertise médicale. Il est réintégré à Bicêtre et sort de l'asile le 28 juin.

On l'arrête pour vagabondage le 16 juillet 1877.

On abandonne la poursuite, et nous le retrouvons le 29 août à l'Hôtel-Dieu où le médecin, le considérant comme un maniaque dangereux, réclame son envoi dans un asile. On l'admet d'office à Sainte-Anne, on le transfère encore à Bicêtre, qu'il quitte le 7 septembre, après quelques jours de séquestration.

Le 20 septembre sa mère adresse à l'autorité une lettre où elle rappelle que son fils a été placé 23 fois dans divers asiles. Elle ne peut le garder plus longtemps, il menace de tuer son père, de mettre le feu à la maison. Il disparaît pendant des se-

maines sans qu'on sache ce qu'il est devenu et rentre à la maison plus excité que jamais.

Cinq jours après cette lettre B... est arrêté pour flouterie et condamné à trois mois de prison. A peine a-t-il fini sa peine qu'il est arrêté pour injures au Président de la République et remis en liberté (29 décembre 1877).

Le 2 mars 1878, arrêté pour escroquerie, se disant artiste graveur et ayant pris le nom de Chavannes. Dans le cabinet du juge d'instruction, il se livre à des récriminations et des menaces et a repris dès le lendemain sa raison.

Enfin le 11 juillet, B... se fait encore arrêter pour vagabondage.

Quand et comment se terminera cette vie aventureuse et monotone ? Pourra-t-on jamais résoudre le problème, en optant définitivement pour l'asile ou pour la prison ?

Mon but a été de montrer la part afférente à l'état cérébral de l'individu dans ses appétits maladifs pour les boissons fermentées et dans les conséquences que produit chez lui l'abus de ces boissons.

Le dipsomane boit autant et plus que l'alcoolique, il boit les mêmes liqueurs et s'enivre, mais ne s'alcoolise pas. L'alcoolique boit également et ne s'enivre pas. Entre eux deux, il n'y a de commun que l'ingestion de l'alcool.

Cette différence ou plutôt cette contradiction tient-elle au mode d'intoxication, puisqu'elle ne relève pas de la nature de l'agent toxique ? Non. Le dipsomane boit, comme l'autre, à petits traits, il multiplie les occasions et les rapproche ; mais chaque excès le mène à une ivresse plus ou moins accentuée, que l'alcoolique ne côtoie même pas avant la crise délirante.

Tout dipsomane est un aliéné de la catégorie des raisonnants. Sa maladie procède d'abord par accès qui s'écartent ou se condensent jusqu'à devenir subintrants, sans obéir à des lois de périodicité fixe. L'attraction pour la boisson se montre plus ou moins irrésistible, tantôt à la longue et tantôt au début. Elle est tenace, obstinée, implacable, sans violences. A la rigueur on